GANTS LONGS ISOLANTS COMPOSITES

ST HTA 126 A INDICE 2

EN 60903:2003

Conforme au Règlement EPI (UE) 2016/425

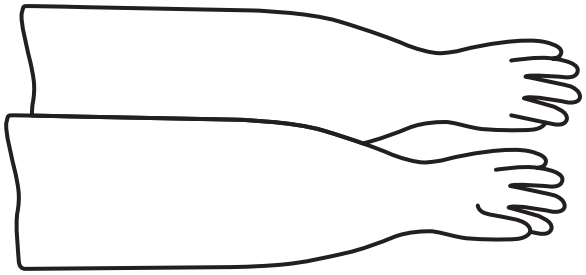

CLASSE 2:
Jusqu'à: 17 000 V AC suivant IEC 60903 : 2014

Le gant long isolant composite est un Équipement de Protection Individuelle, catégorie III, contre les risques électriques. A ce titre il est soumis au règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle. Organismes notifiés ayant procédé à l'évaluation de la conformité: AITEX: AITEX Plaza Emilio Sala, 1 Alcoy (Alicante) 965542200 Organisme notifié n° 0161, (module C) et ASQUAL Association Qualité. 14 rue de Reculettes, 75013 PARIS (module D), organisme notifié nº 0334.
Déclaration UE de conformité disponible sur www.catuelec.com

UTILISATION

L'utilisation de ces gants est exclusivement prévue pour des applications électriques. Ils contiennent du latex d'élastomère-caoutchouc naturel et des accélérateurs qui peuvent éventuellement provoquer des réactions allergiques. Nous vous conseillons de conserver ce document pour toute référence ultérieure.

STOCKAGE

Avant le déballage et entre les utilisations, conservez les gants dans leur emballage d'origine ou dans un sac d'électricien lorsque vous ne vous en servez pas. Ne comprimez ni ne pliez pas les gants. Ne les exposez pas à la chaleur directe, aux tuyaux de vapeur, aux radiateurs ou à toute autre source de chaleur artificielle. Ne les exposez pas à la lumière directe du soleil, aux lumières artificielles ni à toute autre source d'ozone. Stockez-les à des températures comprises entre 15 °C et 21 °C à 60 %(±10 %) d'humidité.

AVANT UTILISATION

Réalisez une inspection visuelle complète sur chacun des gants. Utilisez un dispositif manuel d'essai de pression à l'air pour gonfler le gant et ainsi détecter les éventuels défauts. Si vous estimez que l'un des deux gants comporte un défaut, les deux gants de la paire doivent alors ne pas être utilisés et être renvoyés pour faire l'objet d'essais électriques ou être détruits.

PRÉCAUTIONS

Évitez tout contact avec les substances qui risqueraient d'affecter l'intégrité des gants telles que l'huile, les graisses et toute autre substance à base de pétrole, les solvants aliphatiques, la térében-thine, le white spirit ou les acides forts. Les gants long isolants composites sont compatibles avec les produits chimiques suivants en cas de souillures occasionnelles: ASOREL CN, VIATOM.SID N, Huile isolante SERECT XU 32, et graisse de contact. N'utilisez pas les gants s'ils sont mouillés. Si vous portez des gants de protection sur les gants diélectriques, la dimension et la forme des gants de protection doivent être choisies de façon à ne pas déformer les gants diélectriques. La distance minimale entre la manchette du gant de protection et la partie supérieure de la manchette du gant diélectrique ne doit pas être inférieure à la distance spécifiée dans le tableau E.1 de la norme EN 60903:2003.

NETTOYAGE

Les gants salis pendant leur utilisation doivent être nettoyés à l'eau et au savon. Les gants mouillés suite à leur lavage ou pendant leur utilisation doivent entièrement sécher à une température inférieure ou égale à 65 °C.

ATTENTION

Les paires de gants, qu'elles aient été utilisées ou qu'elles soient stockées, présentent une durée d'utilisation limitée. CATU préconise les recommandations suivantes en ce qui concerne les inspections périodiques. Stockage : Il convient qu'aucun gant ne soit mis en service à moins qu'il n'ait été soumis à une procédure de vérification pendant les 24 mois précédents. Utilisation : Ne pas utiliser de gants, à moins qu'ils n'aient été préalablement soumis à une procédure de vérification depuis moins de 12 mois à partir de la mise en service. Cette période est valide sous réserve qu'ils soient stockés suivant les préconisations et dans le sachet d'origine. Procédure de vérification périodique: Les gants sont soumis à un essai diélectrique suivant les prescriptions de la norme EN 60903:2003 et réalisé par un organisme compétent. Le contrôle annuel recommandé peut être effectué par notre laboratoire (nous consulter pour les conditions).

Tag NFC

Si le gant comporte une puce avec un logo N (Tag NFC), celui-ci est compatible avec les exigences de traçabilité du projet Times d'Enedis.

MARQUAGE

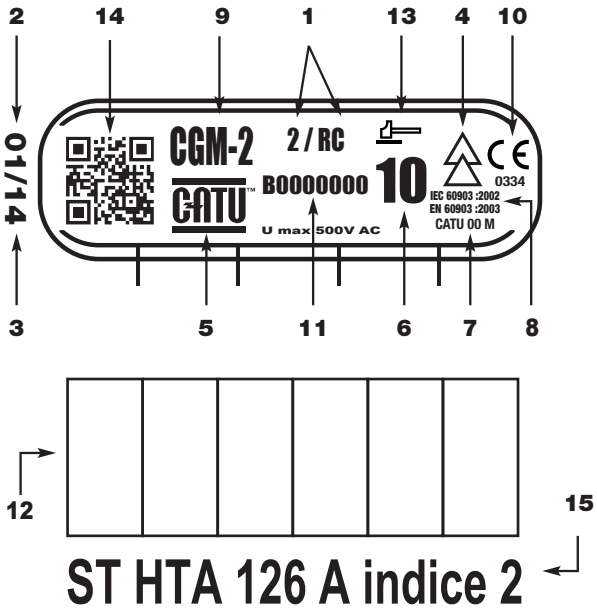

1 -Classe / catégorie
2 -Mois de fabrication
3 -Année de fabrication
4 -Symbole IEC
5 -Fabricant / Distributeur
6 -Taille gants
7 -Référence produit sur le certificat d'examen de type CE
8 -IEC norme de reference
9 - Code produit
10 -Marquage CE et organisme de certification
11 -Numéro de lot fabricant
12 -Grille de marquage de première date d'utilisation et dates de test ultérieur
13 -Composite
14 -Code d'identification CATU
15 -Code d'identification RTE SERECT

Ref. 9911822_01 (03/2023)